



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 21 avril 2026

Présidence : Mme Catherine Plüss - Syndique
Citoyens présents : 34 y compris les membres du Conseil communal,
les 2 Secrétaires et la Caissière.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle du 2 avril 2026, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2025
2. Comptes 2025
 - 2.1 Comptes de résultats
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapports de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Divers

A 20h.02 Mme la Syndique ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents.

Mme la Syndique informe l'assemblée que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Mme la Syndique demande aux citoyens présents s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée peut donc délibérer selon l'ordre du jour énoncé.

Les citoyens suivants se sont excusés :

M. Gérard Brodard, M. Rainer Huber, M. Stéphane Pillonel, M. Frédéric Vernier, Mme Solange Pillonel, M. Pierre Pauchard et M. Eric Collomb.

Les scrutateurs sont : M. Raymond Pillonel et Mme Véronique Deschenaux.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2025

Selon la décision de l'assemblée le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

Il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant relevée, le procès-verbal est soumis au vote. Celui-ci est adopté par 23 x oui / 0 x non et 1 abstention.

Les remerciements d'usage sont adressés à Mme Christèle Collomb – Secrétaire communale pour la rédaction de ce document.

Mme la Syndique fait part à l'assemblée des suspens du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre dernier.

Le taux d'imposition de CHF. 0.85 ayant été accepté par l'assemblée communale, M. Eric Collomb demande qu'un plan de mesures d'économies soit présenté à l'assemblée qui en fera le tri pour décider quelles dépenses et prestations conserver et lesquelles supprimer. Ce plan sera présenté à l'assemblée de décembre 2026 pour budget 2027.

M. Roland Ducarroz revient sur les propos tenus lors de l'assemblée de décembre 2023 concernant le parcage sauvage dans le village et au parking de la salle. Au vu des besoins financiers de la Commune, il estime qu'il serait nécessaire de mettre en place la vente de macarons ou d'instaurer des zones de stationnement payantes.

Il lui avait été répondu lors d'une précédente assemblée que seul un règlement de police pourrait remédier à ces soucis de parcage sauvage.

Pour ce faire, un règlement de police doit être fait => en cours de réflexion.

2. Comptes 2025

M. Georges Gillioz - responsable des finances apporte à l'assemblée différentes précisions sur les dépassements importants et donne les explications y relatives.

2.1 Comptes de résultats

Les comptes de résultats 2025 se présentent comme suit :

Charges :	CHF. 5'379'280.37
Revenus :	CHF. 5'804'274.77
Résultat :	CHF. 424'994.40 => provenant de rentrées extraordinaires, par nature difficilement prévisibles, ainsi que de la réévaluation des actions de Lully 01 à leur valeur vénale.

M. Francis Marchand s'étonne de constater que seuls CHF 12'663.20 sont comptabilisés pour la vente d'eau à l'Arribru, alors qu'un montant de CHF 48'000. – avait été prévu au budget. Il demande quelle en est la raison.

M. Dave Bourqui, Conseiller communal et responsable du dicastère de l'eau, explique que la pompe de la STAP était en panne, ce qui a entraîné une diminution des ventes d'eau. Celle-ci ayant désormais été remise en fonction, la vente d'eau peut à nouveau reprendre normalement.

Pour l'avenir, la possibilité d'un autre captage permettant d'augmenter les ressources en eau est également envisagée. Les investigations nécessaires sont en cours.

2.2 Comptes des investissements

Les comptes des investissements 2025 se présentent comme suit :

Total des charges CHF. 57'592.35 et total des revenus de CHF. 33'064.95.

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi – Présidente de la Commission financière pour nous faire part du rapport de la Commission financière et de l'organe de révision pour les comptes de résultats et des comptes des investissements.

2.3 Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision, Fiduconsult Bulle SA, a procédé à l'audit des comptes annuels 2025 de la Commune de Lully. Selon son rapport daté du 27 mars 2026, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. Aucune réserve ni remarque particulière n'a été formulée.

L'organe de révision recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2025.

Rapport de la commission financière sur les comptes 2025 de fonctionnement et d'investissements

La Commission financière s'est réunie dans son intégralité quelques jours avant de rencontrer le Conseil Communal le lundi 30 mars à Lully afin de prendre connaissance du résultat des comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2025 ainsi que du bilan de la Commune de Lully. Il est précisé que lors de cette séance, la majorité de l'exécutif communal était présent ainsi que la boursière, Mme Heidi Monney. Comme à son habitude, ils ont pu fournir toutes les explications nécessaires quant aux résultats des comptes 2025 et répondre aux questions que nous avons posées.

A noter que c'est la fiduciaire Fiduconsult à Bulle qui a procédé à la vérification de ces comptes, selon son rapport du 27 mars dernier.

Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF 424'994.40. Ceci est dû principalement à des revenus extraordinaires provenant notamment des comptes se trouvant dans « finances et impôts ». Les revenus représentent un montant de CHF. 528'296.00 supérieur à ce qui avait été budgétisé.

Les comptes des investissements affichent quant à eux un résultat négatif de CHF 24'527.40. La Commission financière n'a pas d'élément particulier à communiquer sur ce point.

Au vu des éléments qui précèdent, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2025 sur la base du rapport de l'organe de révision et d'en donner décharge aux services responsables. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Conseil communal pour son grand investissement tout au long de l'année ainsi que le très bon travail effectué. Un merci est également adressé à Mme Heidi Monney, boursière, pour son excellent travail.

La Commission financière tient toutefois une fois de plus à rappeler à l'assemblée que, tout comme ces dernières années, sans les entrées extraordinaires, la situation se serait nettement détériorée. Il est donc toujours nécessaire pour la Commission financière de rappeler aux citoyens qu'une augmentation du taux d'imposition était indispensable pour pérenniser les finances de la Commune, et que, selon ses projections celui-ci devra certainement être revu à l'avenir afin d'éviter l'accroissement de la dette et de pouvoir subvenir aux investissements nécessaires futurs.

2.4 Approbation

Les comptes de résultats 2025 sont soumis au vote et sont acceptés par 23 x oui / o x non et 1 x abstention.

Les comptes d'investissements 2025 sont également soumis au vote. Ceux-ci sont acceptés par :
22 x oui / 0 x non et 1 x abstention.

Mme Catherine Plüss – Syndique remercie l'assemblée pour sa confiance.

La parole est donnée M. Georges Gillioz – Conseiller communal responsable des finances pour la lecture du bilan 2025 présentant un résultat annuel / excédent de CHF. 424'994.40. Les explications y relatives sont données à l'assemblée.

3. Divers

Mme Catherine Plüss – Syndique fait part à l'assemblée de l'engagement de M. Cédric Bersier de Gletterens - Responsable technique à 30%.

M. Frédy Wittwer – Conseiller communal mentionne que les travaux à la ferme du Hameau de la Fontaine sont en cours. Une nouvelle mise à l'enquête a dû être faite pour une mise en conformité. Durant ces travaux, la fontaine du Hameau sera déposée à la carrière par la Sté Novapierre. Elle sera réinstallée sur le domaine public, soit sur l'angle de la parcelle du Hameau.

Mme Catherine Plüss – Syndique informe également l'assemblée que le camping-car installé depuis plusieurs mois sous le Viaduc à Lully devrait être évacué prochainement. Le dossier est actuellement entre les mains de l'OFROU.

L'agenda des prochaines activités est présenté :

26.04.2026	Foires découvertes à Lully avec une vingtaine d'exposants de 9h.00 à 16h.00
07-10.05.2026	Journées forestières de la Broye au bois de la Faye à Lully
17.06.2026	Assemblée constitutive
10.07.2026	Clôture scolaire
....	Bénichon de la BoSeLu : plus possible de l'organiser au hangar à Bollion. A définir où et à quel moment elle aura lieu.
26.07.2026	SlowUp
01.08.2026	Fête nationale à Lully
09.09.2026	Sortie des aînés de la Commune
31.10.2026	Concours photos
05.12.2026	Repair Café de la Broye
08.12.2026	Repas des aînés de la Commune

Parole à l'assemblée :

M. David Augusto Ferreira, nouvel arrivant à Lully, relève l'absence de miroirs de visibilité à certaines sorties sur la route cantonale, notamment à gauche en quittant le quartier du Moulin-au-Rey à Lully. Mme Catherine Plüss - Syndique l'informe qu'il n'est pas si simple d'installer des miroirs de circulation. A ce titre, des demandes d'autorisation doivent être déposées auprès des services cantonaux concernés.

Il lui est toutefois suggéré de faire parvenir une demande écrite à la Commune, en indiquant les différents endroits qui, selon lui, nécessiteraient l'installation de miroirs.

Aussi, M. David Augusto Ferreira relève que la place de jeux de Lully est trop petite. Il propose d'y ajouter des équipements supplémentaires, à l'instar de celle de Châtillon. Mme Catherine Plüss, Syndique, lui indique qu'à la demande de l'assemblée, les investissements doivent être limités. De ce fait, sa proposition ne pourra pas être réalisée pour le moment.

M. Martial Pillonel souhaite savoir si la Commune participe à la séance consacrée aux nuisances liées à l'arrivée des futurs F-35. Mme Catherine Plüss, Syndique, lui répond par l'affirmative. Elle précise que la Commune de Lully est impactée par les nuisances, mais qu'elle n'est pas située suffisamment à proximité de la base aérienne pour pouvoir bénéficier de subventions, notamment pour le changement des fenêtres, etc.

Des négociations ont par ailleurs été menées concernant les horaires ainsi que le nombre de mouvements, fixé à un maximum de 4'500. À ce sujet, une séance s'est récemment tenue à Berne avec Mme Viola Amherd, Conseillère fédérale. Il a notamment pu être négocié que, dans le nouveau règlement, aucun vol ne soit effectué le lundi matin ni le vendredi après-midi. Le nouveau règlement sera prochainement mis à l'enquête publique. Toute personne pourra alors faire opposition auprès de la Confédération.

M. Eric Ansermoz revient sur la question des fenêtres et souhaite savoir pourquoi la Commune de Lully ne pourrait pas bénéficier de subventions. Mme Catherine Plüss, Syndique, précise qu'un rapport a été établi par la Confédération afin de délimiter les zones concernées par les différentes normes en matière de bruit. La Commune de Lully ne se trouve pas directement dans la zone donnant droit à ces subventions.

La COREB, pour la Broye fribourgeoise et vaudoise, a commandé un rapport neutre externe afin de s'assurer que les mesures du rapport de la Confédération soient correctes.

Par ailleurs, le nombre de mouvements a été réduit de moitié. Mme la Syndique se dit satisfaite des négociations menées à ce sujet.

Deux groupes de travail ont également été mis en place afin d'étudier la création de centres de formation ainsi que de places de travail supplémentaires dans la région.

Le travail politique et régional a ainsi été mené afin de défendre les intérêts de la région.

M. Georges Gillioz - Conseiller communal en charge des finances, remercie les citoyens présents et les invite à partager leurs idées, suggestions ou propositions susceptibles de contribuer au bon développement et à la bonne santé financière de la Commune. Toutes les remarques et conseils constructifs sont les bienvenus.

Mme Yolande Verdon demande que la ligne blanche située sur la Route de la Coulate soit repeinte avant cet automne. Elle précise que ce marquage est particulièrement utile en cas de brouillard, car il facilite la conduite et améliore la visibilité. Mme la Syndique l'informe que cette intervention est prévue et que le nécessaire sera entrepris.

Au nom de la Commission financière et en son nom personnel, Mme Valérie Savary adresse ses sincères remerciements aux Conseillers communaux sortants pour leur engagement et le travail

accompli au cours de leur mandat. Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux Conseillers et les remercie d'ores et déjà pour leur engagement au service de la Commune.

Mme la Syndique remercie :

- M. Jérémy Bonfils – Préposé à l'agriculture du 01.06.2018 au 31.12.2025.
Remplacé par M. Quentin Morel qui est engagé par Grangeneuve et non pas par la Commune.
- Noémie Pillonel – Responsable de l'AES depuis le 15.08.2017 jusqu'au 31.03.2026. Mme Pillonel a été remerciée au sein de l'AES le 23.04.2026. Elle est remplacée par Mme Mégane Nussbaumer.
- M. Martial Pillonel – Préposé aux relevés des compteurs d'eau à Bollion depuis 30 ans.
M. Pillonel a été remercié lors du repas des employés communaux.

Les personnes précitées sont applaudies par l'assemblée communale.

Mme la Syndique informe l'assemblée que la législature prendra fin le 24 avril prochain. Les Conseillers élus pour la nouvelle législature seront assermentés le 25 avril, et la séance de constitution du conseil communal se tiendra le lundi 27 avril.

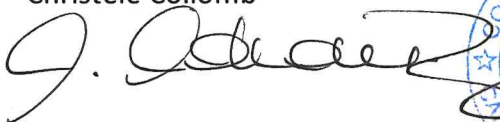
Les Conseillers partants seront chaleureusement remerciés pour leur engagement et le travail accompli lors de la prochaine assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique tient à remercier toutes les personnes qui s'engagent pour la Commune. Elle réitère sa gratitude au Conseil communal et aux Secrétaires de l'Administration pour leur précieux travail.

Elle remercie l'assemblée communale pour sa confiance et sa présence.

La présente assemblée est levée à 21h.13 et Mme le Syndique invite les citoyens à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire :
Christèle Collomb



La Syndique :
Catherine Plüss

